

## PROLOGUE

Société anonyme au capital de 14 597 463,20 €  
Siège social : ZA de Courtaboeuf, 12, avenue des Tropiques, 91 940 les Ulis  
382 096 451 R.C.S. Evry

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### Assemblée des porteurs de BSAAR

**Première résolution** (*Approbation des modifications susceptibles d'être apportées aux caractéristiques des BSAAR*)

Il est proposé aux porteurs des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) émis en décembre 2013 d'approuver la modification des caractéristiques suivantes:

- création d'une faculté d'exercice supplémentaire, valable jusqu'au 30 octobre 2014, chaque BSAAR émis en 2013 donnant désormais droit à une deuxième action, au même prix unitaire de 2,00 euros ;
- en cas d'exercice de la faculté susmentionnée, qui laissera subsister le droit de chaque porteur d'acquérir une autre action dans les conditions fixées en 2013, les bons cesseront d'être remboursables et leur date d'échéance sera prolongée jusqu'au 31 mars 2021.

Il est précisé que l'assemblée générale des actionnaires de Prologue est également consultée, conformément aux engagements pris dans la note d'opération relative aux BSAAR, pour approuver cette modification, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport établi par un expert indépendant, ce qui emportera augmentation du plafond global d'émission prévu à la 3ième résolution votée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2013, lequel sera doublé pour passer à 32 000 000 euros.

**Seconde résolution** (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.